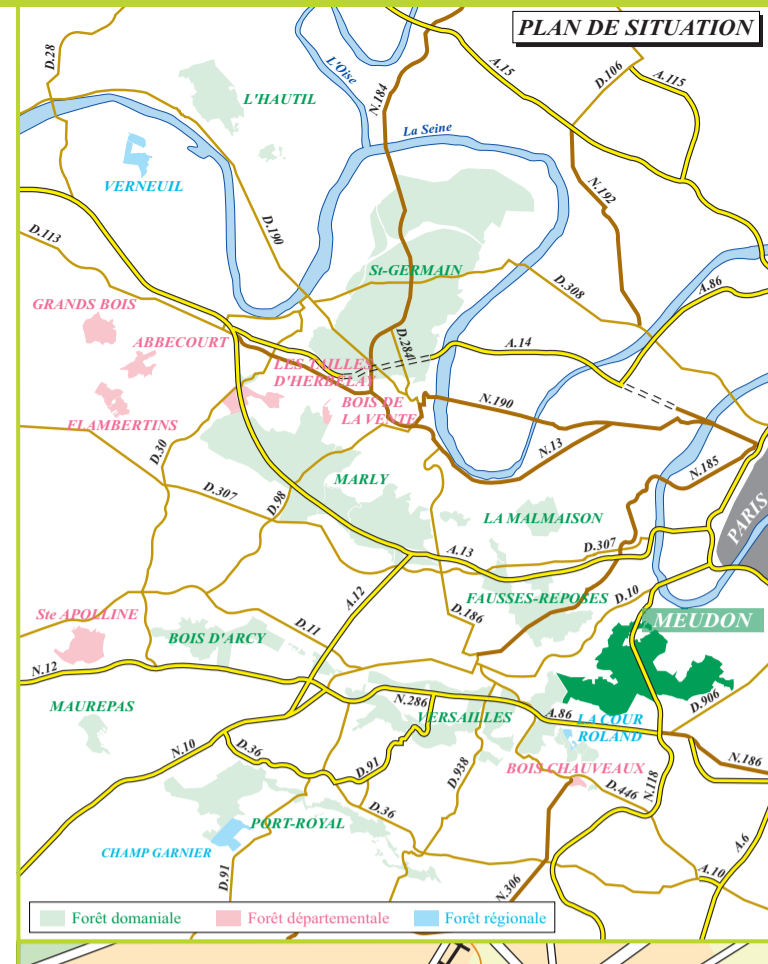


- LEGENDE :**
- 30 Forêt domaniale de Meudon (le nombre indique le numéro de parcelle forestière)
 - Espaces boisés
 - Espaces verts, prairie, culture, pelouse, golf...
 - Zone urbaine
 - Plan d'eau - Ru - Rigole
 - Route revêtue ouverte à la circulation
 - Route fermée à la circulation (dimanches, jours fériés, vacances scolaires)
 - Route revêtue ou empierrée fermée à la circulation
 - Route en terrain naturel fermée à la circulation
 - Chemins de moins de 2,50 m de large
 - Sentier de grande randonnée (GR 11)
 - Sentier de petite randonnée
 - Piste cavalière
 - Piste cyclable
 - Sentier sportif
 - Eglise
 - Cimetière
 - Mairie
 - Parking
 - Maison forestière
 - Point de vue
 - Arbre remarquable
 - Curiosité



CHARTRE DU PROMENEUR EN FORÊT

Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.

Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.

Il fait attention à son chien.

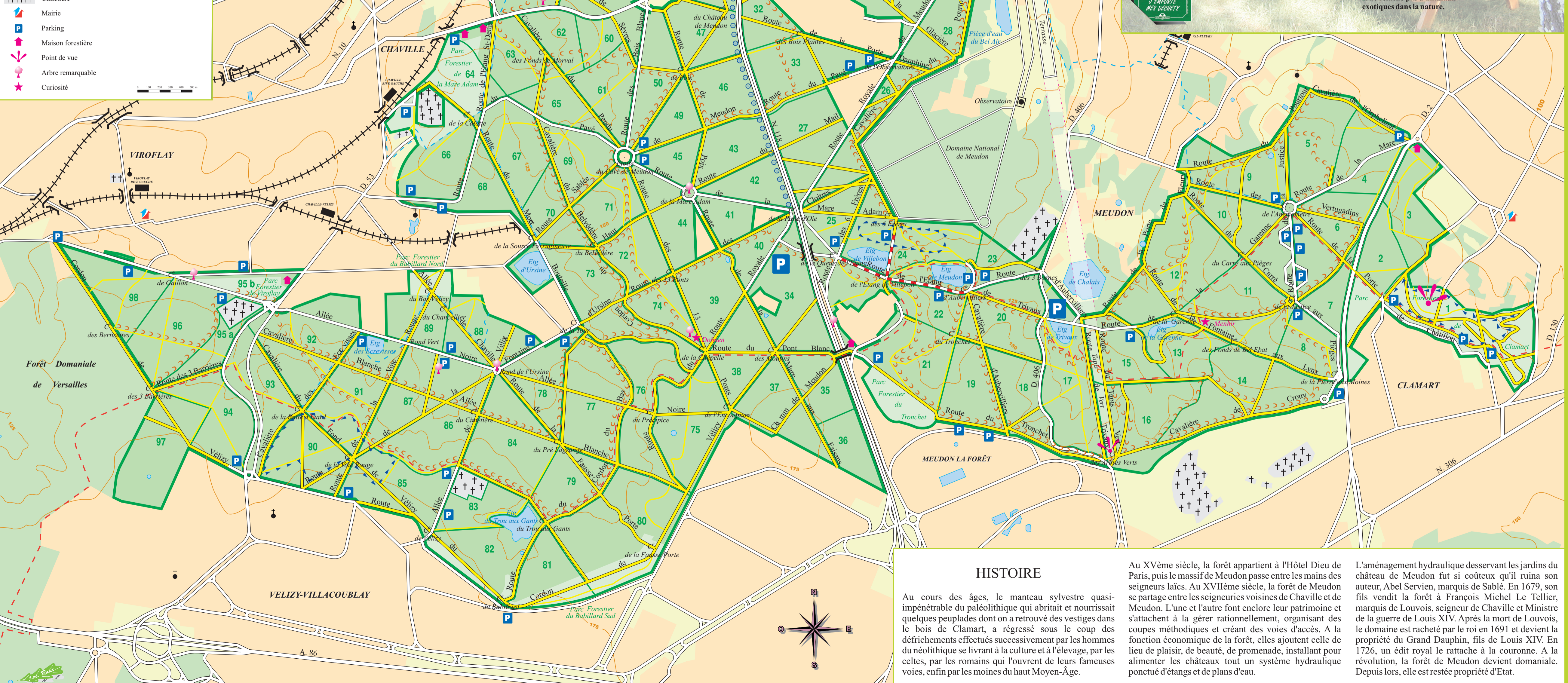
Il ne relâche pas d'animaux exotiques dans la nature.

Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.

Il sait que les travaux forestiers sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.

Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.

Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.



HISTOIRE

Au cours des âges, le manteau sylvestre quasi-impénétrable du paléolithique qui abritait et nourrissait quelques peuplades dont on a retrouvé des vestiges dans le bois de Clamart, a régressé sous le coup des défrichements effectués successivement par les hommes du néolithique se livrant à la culture et à l'élevage, par les celtes, par les romains qui l'ouvrent de leurs fameuses voies, enfin par les moines du haut Moyen-Âge.

Au XVème siècle, la forêt appartient à l'Hôtel Dieu de Paris, puis le massif de Meudon passe entre les mains des seigneurs laïcs. Au XVIIème siècle, la forêt de Meudon se partage entre les seigneuries voisines de Chaville et de Meudon. L'une et l'autre font enclorre leur patrimoine et s'attachent à la gérer rationnellement, organisant des coupes méthodiques et créant des voies d'accès. A la fonction économique de la forêt, elles ajoutent celle de lieu de plaisir, de beauté, de promenade, installant pour alimenter les châteaux tout un système hydraulique ponctué d'étangs et de plans d'eau.

L'aménagement hydraulique desservant les jardins du château de Meudon fut si coûteux qu'il ruina son auteur, Abel Servien, marquis de Sablé. En 1679, son fils vendit la forêt à François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, seigneur de Chaville et Ministre de la guerre de Louis XIV. Après la mort de Louvois, le domaine est racheté par le roi en 1691 et devient la propriété du Grand Dauphin, fils de Louis XIV. En 1726, un édit royal le rattache à la couronne. A la révolution, la forêt de Meudon devient domaniale. Depuis lors, elle est restée propriété d'Etat.